

Protocole sanitaire lié à la crise du Covid-19

Année scolaire 2020-2021

Afin de répondre aux normes sanitaires évolutives, la Maison des Arts met en place un protocole sanitaire.

Ce protocole entrera en vigueur à la reprise des cours le lundi 14 septembre et concerne l'ensemble des utilisateurs de la Maison des Arts : élèves, accompagnateurs, enseignants, membres d'associations utilisatrices des locaux et équipe administrative.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des recommandations gouvernementales, ce protocole pourra être modifié à tout moment.

Protocole:

En cas de symptômes (température, toux...) ou s'il y a des personnes malades dans votre environnement, nous vous demandons de ne pas venir à votre cours et vous remercions de prévenir l'accueil de votre absence par mail : maisondesarts@lingolsheim.fr ou par téléphone au 03 88 78 88 82.

Circulation dans le bâtiment :

L'entrée se fait par le SAS habituel, la sortie s'effectue par la porte de secours à côté de l'accueil.

Un sens de circulation a été mis en place pour monter et descendre vers les étages : montée par l'escalier de gauche et descente par l'escalier de droite.

L'unique escalier d'accès au sous-sol a été "scindé" en deux pour permettre la montée et la descente de façon distincte.

Cela afin d'éviter au maximum les croisements.

Des flèches et marquages au sol ont été mis en place pour faciliter la compréhension du circuit.

Les accompagnateurs doivent déposer et récupérer les enfants à l'extérieur du SAS d'accueil. Cette mesure ne s'applique pas aux enfants âgés de 0 à 6 ans, qui pourront donc être accompagnés jusqu'à la salle.

Les parents ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à rester dans le bâtiment, quel que soit l'âge de l'enfant.

L'utilisation de l'ascenseur est exclusivement réservée aux personnes en situation de handicap et aux élèves utilisant un matériel lourd dans la limite de deux personnes maximum si elles font parties de la même famille sinon à une personne.

Mesures d'hygiène :

Les **gestes barrières** sont à appliquer par l'ensemble des utilisateurs et accompagnateurs : ne pas se serrer la main, proscrire les embrassades, se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter dans les poubelles avec sac poubelle, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

La règle de **distanciation** physique minimale de 1 mètre s'applique à l'accueil du bâtiment (marquage au sol) et de manière générale dans toute la Maison des Arts.

Une distanciation plus marquée (4m²) est recommandée pour les cours d'instruments à vent et obligatoire pour les pratiques collectives comptant des instruments à vent, dans la mesure où le masque n'est alors pas possible. Elle est préconisée dans la mesure du possible pour les cours de danse et de théâtre.

Un **panneau de plexiglas** est obligatoire et prévu pour les cours d'instruments à vent entre l'élève et le professeur.

Les intervenants doivent obligatoirement **porter un masque** durant les séances de travail, hormis les cours d'instruments à vent.

Le port du masque est également obligatoire dans le bâtiment pour tous les utilisateurs de plus de 11 ans, et pour toutes les activités, chorale comprise. Seule la pratique des instruments à vents pourra se faire sans masque avec le panneau de plexiglas.

Les professeurs s'efforceront d'organiser des temps de pause afin que le masque puisse être retiré ponctuellement dès lors que la distanciation sociale pourra être assurée.

Le **lavage des mains** est obligatoire avant toute entrée en salle et à chaque sortie. Il est recommandé aux participants d'avoir également leur propre flacon de gel sur eux.

Du **gel hydro alcoolique** est mis à disposition aux entrées et sorties du bâtiment et devant toutes les salles.

En début ou en fin de chaque cours, le nettoyage du matériel pédagogique et des points de contact en salle sera assuré par le professeur avec l'aide des élèves à l'aide des kits de

désinfection. En arts plastiques, il sera demandé à chaque élève de se munir d'un matériel de base - type trousse d'école (liste transmise à la rentrée).

Un **nettoyage renforcé** est prévu chaque matin, dans chaque salle.

L'aération des locaux est assurée par un **système d'aération double flux**, qui a été vérifié par les services de la Ville de Lingolsheim.

Ce dispositif pourra être complété par une aération manuelle par ouverture des fenêtres ou des portes sur l'extérieur entre chaque cours pour les salles qui le permettent.

Il est demandé aux élèves de danse d'arriver en tenue afin de ne pas utiliser les vestiaires. Le changement de chaussures sera effectué en salle.

En cas d'impossibilité, l'utilisation des vestiaires, est réglementé de la manière suivante :

- limitation de la jauge à 2 personnes
- port du masque obligatoire
- temps d'occupation limité au strict minimum
- effets personnels déposés en salle dans un sac individuel
- mesures d'élimination régulière des déchets

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des recommandations gouvernementales, ce protocole pourra être modifié à tout moment.

NB : Les différentes restrictions indiquées ci dessus seront également applicables aux associations et aux artistes en résidence à la Maison des Arts.

Fait à Lingolsheim, le 3 septembre 2020